

Département fédéral de justice
et police DFJP
par e-mail: ehra@bj.admin.ch

Personne de contact:
Laurianne Altwegg | l.altwegg@frc.ch

Lausanne, le 9 juillet 2026

Consultation sur le contre-projet indirect (Loi fédérale sur la gestion durable des entreprises) à l'initiative populaire « Pour des grandes entreprises responsables – pour la protection de l'être humain et de l'environnement »

Madame, Monsieur,

La Fédération romande des consommateurs (FRC) vous remercie de l'avoir associée à la consultation concernant le contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour des grandes entreprises responsables – pour la protection de l'être humain et de l'environnement » et vous prie de trouver sa réponse ci-après.

La FRC soutient depuis de nombreuses années le renforcement de la responsabilité des multinationales. Elle avait ainsi appelé à voter en faveur de l'initiative pour des multinationales responsables en 2020, puis de la nouvelle initiative déposée en 2025. Pour la FRC, les entreprises doivent assumer leur responsabilité tout au long de leur chaîne de valeur et prévenir les atteintes aux droits humains ainsi qu'à l'environnement. Les consommateurs ne devraient pas porter seuls la responsabilité de faire des choix éthiques dans un marché opaque.

La FRC est membre de la Coalition pour des multinationales responsables et fonde sa position sur l'analyse et les recommandations élaborées collectivement par celle-ci. Elle soutient donc les adaptations proposées au projet de loi afin qu'il réponde effectivement aux standards internationaux des Principes directeurs des Nations Unies, des Principes directeurs de l'OCDE et du droit européen.

Le contre-projet constitue une avancée bienvenue par rapport au droit actuel. Il reconnaît enfin la nécessité d'un devoir de diligence des entreprises en matière de droits humains, d'environnement et de climat. **Toutefois, dans sa forme actuelle, il demeure insuffisant** et risque de créer un cadre moins exigeant que celui de nos principaux partenaires commerciaux.

Ce retard ne constitue pas seulement un problème de cohérence internationale. Il pénalise également les consommateurs et les entreprises responsables en Suisse. Aujourd'hui encore, certaines multinationales établies en Suisse peuvent commercialiser à l'étranger des produits interdits sur notre territoire depuis des décennies. Dans le même temps, les entreprises qui investissent dans des chaînes d'approvisionnement responsables supportent des coûts que leurs concurrentes moins scrupuleuses peuvent éviter. Un alignement sur les standards internationaux renforcerait au contraire la sécurité juridique et garantirait des conditions de concurrence plus équitables.

Du point de vue des consommateurs, une réglementation ambitieuse présente également un réel avantage. Car la population exprime une attente forte en faveur de produits respectueux des droits humains et de l'environnement, mais elle ne dispose souvent d'aucune information fiable sur les conditions de production. La multiplication des labels privés ne suffit pas à combler ce déficit de transparence et peut même parfois entretenir la confusion. En imposant un véritable devoir de diligence aux entreprises, **la loi permettrait d'améliorer l'offre disponible sur le marché dans son ensemble**, sans faire reposer exclusivement sur les consommateurs la charge de distinguer les produits responsables des autres.

La FRC estime également essentiel que la Suisse reste alignée sur l'évolution du droit européen. Une réglementation plus faible risquerait non seulement de fragiliser les PME suisses, souvent intégrées dans les chaînes d'approvisionnement de grandes entreprises soumises aux exigences européennes, mais aussi d'encourager une concurrence déloyale sur le marché suisse. Une harmonisation avec les exigences européennes renforcerait au contraire la compétitivité des entreprises suisses et éviterait que notre marché ne devienne un débouché pour des produits ne répondant plus aux exigences de l'Union européenne.

Dans cette perspective, la FRC partage les préoccupations de la Coalition concernant le projet soumis à consultation, notamment celles détaillées ci-dessous qui présentent un intérêt prépondérant pour les consommateurs.

En premier lieu, le champ d'application demeure trop restreint. Les seuils retenus excluent un nombre important d'entreprises actives dans des secteurs présentant pourtant des risques élevés, notamment le négoce des matières premières. Une approche véritablement fondée sur les risques devrait permettre de couvrir ces activités tout en continuant à exclure les PME de la réglementation.

Deuxièmement, le devoir de diligence devrait s'appliquer à l'ensemble de la chaîne de valeur, en amont comme en aval, conformément aux standards internationaux. Certaines activités en aval – telles que la commercialisation de produits particulièrement dangereux ou polluants – relèvent pleinement de la responsabilité des entreprises et doivent être intégrées dans le dispositif.

Troisièmement, les dispositions relatives au climat devraient être renforcées. Les obligations de transparence gagneraient à couvrir explicitement les émissions directes et indirectes (scopes 1 à 3), à prévoir des objectifs de réduction crédibles ainsi qu'un véritable contrôle du contenu des rapports de durabilité par l'autorité compétente.

Enfin, le projet devrait garantir une responsabilité civile effective ainsi qu'une surveillance indépendante, transparente et dotée de ressources suffisantes. Sans mécanismes de contrôle crédibles et sans accès effectif à la justice pour les personnes concernées, le devoir de diligence risque de demeurer largement théorique.

En conclusion, la FRC salue la volonté du Conseil fédéral de renforcer le cadre applicable aux entreprises. Toutefois, le projet doit être revu afin de garantir une véritable harmonisation avec les standards internationaux et européens. Une telle évolution est indispensable pour assurer une meilleure protection des droits humains et de l'environnement, offrir davantage de transparence aux consommateurs et garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises qui agissent de manière responsable.

La FRC soutient dès lors expressément les demandes formulées par la Coalition pour des multinationales responsables annexée à sa réponse et invite le Conseil fédéral à renforcer le projet sur ces différents points.

En vous remerciant de prendre en compte notre position, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Fédération romande
des consommateurs

Sophie Michaud Gigon
Secrétaire générale

Laurianne Altwegg
Responsable
Environnement

Annexe: Réponse à la consultation de la Coalition pour des multinationales responsables